

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 18 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Juin sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

Etaient présents : M. FROGER Daniel, *Maire*, M. BURON Alain, Mme LEROY-RAMBAUD Martine, MM. GENTILS Christian, GENDRON Joël, Mme CHRÉTIEN Florence, *Adjoint*, M. GIL Miguel, Mme LIVET Marie-Christina *Conseillers Délégués*, Mmes GALLARD Christine, BOUDAUD Suzanne, MM CHATELAIN Dominique, REY Philippe, Mmes JUBIN Florence, JOUAN Christine, MM. LELIEVRE Jérôme, BERNARD Hugues, Mme RACAPÉ Anne-Axelle, M. HICQUEL Christophe *Conseillers Municipaux*.


Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. GILLIER Philippe, conseiller municipal, à M. LELIEVRE Jérôme
- Mme JARNIOU Vanessa, conseillère municipale, à Mme RACAPÉ Anne-Axelle

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. HICQUEL Christophe, *Conseiller municipal*.

Convocation du : 16 mai 2018
Nbre Conseillers en ex. : 20
Nbre Conseillers présents : 18 + 2 pouvoirs
Affichage le 25 juin 2018

1. **Approbation du compte rendu** de la séance du 28 mai 2018
2. **Révision allégée N°1** : Bilan de concertation et arrêt de projet
3. **Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la médiathèque ludothèque** : attribution du marché.
4. **Implantation d'une antenne d'un opérateur dans le clocher de l'église** : Approbation de la convention
5. **Déclarations d'Intention d'Aliéner** :
 Immeuble, section AA, parcelle N° 296 sis, 4, rue des Airelles
6. **Compte rendu de commissions**.
a- Commission urbanisme, bâtiments et voirie du 12 juin 2018.
7. **Affaires diverses**

Ordre du jour

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU de la séance du 28 Mai 2018.

M. le Maire, précise qu'une DIA « immeuble section AE, parcelles 281,282 et 273 sis 21, rue de Chalennes a été ajoutée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 28 Mai 2018.

II – PLU - RÉVISION ALLÉGÉE N°1: Bilan de concertation et arrêt de projet »

Monsieur le Maire rappelle :

- les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été révisé, à quelle étape de la procédure il se situe et présente ledit projet destiné à permettre :
 - la suppression de certaines mesures de protection sur des points d'eau et haies identifiées sur les plans de zonage,
 - la suppression de certains principes de préservation de vues sur l'église et de protection d'un jardin, identifiés dans l'orientation d'aménagement et de programmation mise en place sur le site de la Croix Clet.Ces adaptations doivent permettre la réalisation de l'opération urbaine de la Croix Clet, secteur défini comme prioritaire pour le développement de l'habitat sur la commune dans le cadre de la révision du PLU approuvée en 2013.
- les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre conformément à la délibération en date du 23 avril 2018 définissant les modalités de concertation à savoir l'organisation d'une exposition publique à la mairie avec la mise en place d'un panneau d'information, de la note de présentation relative à la révision allégée n°1, de l'évaluation environnementale complémentaire réalisée dans le cadre de la procédure et d'un registre de concertation.

Considérant que ladite concertation n'a donné lieu à aucune remarque ou observation dans le registre mis à la disposition du public.

Monsieur le Maire indique que le projet de révision étant finalisé, il convient, maintenant de l'arrêter.

Avant sa mise à l'enquête publique, le projet arrêté fera l'objet d'un examen conjoint de l'État, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Parallèlement, le projet arrêté sera envoyé pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), la conduite de ce projet étant soumise à évaluation environnementale, compte tenu de l'existence d'une zone Natura 2000 sur le territoire communal (Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé et ses annexes »). La MRAe dispose d'un délai de 3 mois pour rendre son avis. A l'issue de ce délai, en l'absence de réponse, cet avis sera réputé favorable.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-34

Vu la délibération du conseil municipal du 23 avril 2018 prescrivant la révision allégée du PLU ;

Vu le projet de révision du PLU ;

Vu le bilan de la concertation présenté par M. le Maire,

Considérant que ce projet est prêt à être arrêté ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1 - d'arrêter le projet de la révision du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

2 - de soumettre le projet arrêté de la révision du PLU à un examen conjoint de l'État, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,

3 - de soumettre pour avis le projet arrêté de la révision allégée n°1 du PLU à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe).

La présente délibération et le projet de la révision du PLU annexés à cette dernière seront transmis au Préfet.

Le dossier de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public en mairie.

III - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION DE LA MÉDIATHÈQUE-LUDOTHÈQUE : Choix du maître d'œuvre

M. le Maire précise que :

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 novembre 2017 approuvant le projet de la déconstruction d'un ancien espace commercial et la construction d'une bibliothèque multifonctions,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée envoyée à la publication le 13 février 2018 dont l'objet était : « Marché de maîtrise d'œuvre (mission de base selon la loi MOP) pour la déconstruction d'un ancien espace commercial et la construction d'une bibliothèque multifonctions. Enveloppe prévisionnelle des travaux (HT) : 1.346.900 €) ».

Vu les différentes propositions transmises,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 avril 2018, a étudié l'ensemble des trente-neuf dossiers de candidature transmis en tenant compte des justificatifs comptables et financiers, des références de projets similaires et du montant des prestations réalisées, des moyens matériels et humains pour cette mission. Cinq candidatures retenues par la Commission d'Appel d'Offres sont admises à déposer une offre : Architecture Blanchard Marsault Pondevie de la Roche sur Yon, Titan Sarl de Nantes, Vignault x Faure de Nantes, MCM Architectes de Châteaubriant et l'Atelier du Lieu de Nantes.

Les cinq candidats retenus ont déposés une offre pour le 23 mai 2018. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 mai 2018, après avoir étudié les offres et auditionner les cinq candidats a retenu la proposition de la société TITAN SARL, architecte à NANTES comme étant la mieux-disante.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la société TITAN SARL, architecte à NANTES comme maître d'œuvre pour la déconstruction d'un ancien espace commercial et la construction d'une bibliothèque multifonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **confie à la société TITAN SARL, architecte à NANTES, la mission de maîtrise d'œuvre pour la déconstruction d'un ancien espace commercial et la construction d'une bibliothèque multifonctions,**
- **autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer tous les documents relatifs à ce dossier,**
- **dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018.**

IV - IMPLANTATION D'UNE ANTENNE D'UN OPERATEUR DANS LE CLOCHER DE L'EGLISE : Approbation de la convention

M. le Maire précise qu'un dossier d'information, provenant de la téléphonie mobile « orange » est transmis en mairie et mis à disposition du public pour informer du projet d'implantation d'une antenne relais dans le clocher de l'église.

Le Conseil municipal doit approuver le projet et autoriser M. le Maire à signer la convention jointe. Cette convention précise les conditions dans lesquelles la commune loue à Orange les emplacements techniques, qui lui permette l'implantation, la mise en service et l'exploitation des équipements techniques; les conditions d'accès, le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (4 contre et 5 abstentions) :

- ✓ **Approuve le projet de l'installation d'une antenne dans le clocher de l'église**
- ✓ **Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention qui précise entre autre le loyer de 3 500€ net annuel.**

V - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER.

M. Le Maire présente à l'assemblée la déclaration suivante :

🏠 Immeuble, section AA, parcelle n° 296, sis, 4, rue des Airelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption pour cette demande.

VI - COMPTE RENDUS DE COMMISSIONS

a) Commission urbanisme, bâtiments et voirie du 12 juin 2018

1. Modifications du règlement de la salle Beau Site.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide à l'unanimité :

- La mise en place d'une caution « ménage d'un montant de 300€ » ;
- La modification du tarif de l'option ménage à 300€ ;
- L'ajout d'une précision sur les dates des 24 et 31 décembre pour l'application d'un tarif « plein » correspondant aux week-end ou jours fériés ;
- La suppression de l'article 22, devenu inutile.

2. *Projet de rénovation de la façade nord de l'Abbaye.*

La commission propose le lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre pour une échéance souhaitée en octobre prochain et d'attendre l'octroi des subventions avant de se prononcer sur la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce projet et autorise M. le Maire à lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre pour réaliser les travaux de réfection de la façade nord de l'Abbaye.

3. *Point sur les travaux en cours :* Salle Europe, Annexe de la MDS, Travaux de réfection des réseaux d'assainissement, Lotissement d'habitations de la Croix Clet.

4. *Programme voirie 2018 Com Com Loire Layon Aubance.*

Proposition de la commission pour employer l'enveloppe financière de 90 000€ TTC.

✓Réfection de la rue Neuve Belle ; Trottoir rue des Sources ; rond- point Miraudaie entrée Est (trottoirs) ; Route du « Milieu » et Port Girault en partie ; curage de fossé sur 7 km.

5. *Aménagement de la rue Tuboeuf :* Réflexion en cours de cet aménagement suite à la réalisation de la liaison douce de la rue Tuboeuf vers la résidence de l'Etang.

b) *Commission culture et animation du 5 juin 2016*

1. Fête du vélo 10 juin :
2. Exposition photos dans les jardins du vendredi 22 juin, vernissage à 19h, au 16 septembre prochain.
3. Accueil des nouveaux arrivants, nouveau-nés et primo votant : le 30 juin à 19 h, salle Capitulaire.
4. Fête du 15 août
5. Forum des associations : 8 et 9 septembre lors de la foire exposition annuelle.
6. Journées du patrimoine : 15 et 16 septembre, visites guidées

c) *Réunion du groupe de travail 14/18 du 5 juin 2018*

1. Jeu commémoratif: Proposition de la commune de financer, un jeu pour toutes les structures qui ont participé à ces commémorations durant ces 4 années, soit 13 jeux. Ensuite proposition de l'association « Jeux et Société » d'une vente par souscription.
2. Les autres animations envisagées : au collège, au cimetière, les matricules des poilus, le club de l'amitié, plantation d'un arbre de la paix.

Le Conseil municipal, valide la participation de la commune pour offrir ce jeu commémoratif à l'ensemble des structures qui ont participé à cette manifestation depuis 4 ans.

VII - AFFAIRES DIVERSES

A) *Permis d'Aménager du lotissement de la Croix Clet : Autorisation donnée à M. Le Maire de déposer et signer le PA :*

M. le Maire rappelle que les élus, lors du Conseil municipal du 23 novembre 2009, ont décidé d'acquiescer les parcelles de la Croix Clet, afin d'y créer un lotissement d'habitations.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet d'aménagement, un marché de prestations de services a été confié au Cabinet Martial.

Ainsi le lotissement sera réalisé en trois tranches. La première tranche sera finalisée en septembre. Elle comprend un aménagement du quartier de la Croix Clet à dominante d'habitation comprenant la création de voiries, réseaux, liaisons douces, espaces verts et ouvrage de rétention d'eaux pluviales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Approuve la réalisation d'un lotissement communal au lieu-dit « La Croix Clet »**

→ **Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à déposer, au nom et pour le compte de la Commune de St Georges sur Loire, une demande de permis d'aménager sur ces parcelles situées au Nord-Ouest de la commune, dans le cadre de la première tranche d'un périmètre de 57 189m², représentant 28 lots libres et 8 macro-lots pour une surface de plancher envisagée de 8 820m².**

→ **Autorise M. le Maire ou son représentant, au nom de la commune de St Georges sur Loire, à signer en tant que de besoin, tous documents afférents à ce projet d'aménagement.**

B) *Subvention exceptionnelle : Bibliothèque sonore de Segré*

M. le Maire précise que l'association, Bibliothèque sonore de Segré, enregistre notre magazine communal, pour les personnes empêchées de lire. Elle demande, comme l'an passé une subvention de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100€ pour l'année 2018 à l'association « Bibliothèque Sonore » de Segré.

C) *Angers Loire Métropole: (ALM) urbanisme : PLUi Révision générale 1 :*

M. le Maire informe les élus que cette révision générale, proposer par Angers Loire Métropole, vise à satisfaire à l'exigence de l'article L.531- du code de l'urbanisme qui impose de disposer d'un PLU couvrant l'intégralité du territoire d'Angers Loire Métropole. Elle permettra d'intégrer dans le périmètre du PLUi, la commune de Loire-Authion et de prendre en compte la création des communes nouvelles.

ALM sollicite la commune, si elle souhaite être consultée tout au long de la procédure de révision en tant que personne publique consultée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Souhaite être consulté tout au long de la procédure de révision du PLUi d'Angers Loire Métropole en tant que personne publique consultée.**

Prochains Conseil municipaux : les lundis 23 Juillet, 10 septembre, 22 Octobre, 19 Novembre et 17 Décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Tour de table :

→ Liste des aînés pour invitation au repas d'octobre prochain.

→ Probabilité forte d'une fermeture d'une classe à l'école maternelle Prévert en septembre 2018.

→ Information : il était prévu d'acheter un préfabriqué pour l'ALSH, dans le cadre du budget. Après discussion entre élus et responsables du Bois enchanté il est décidé: accueil de tous les enfants à Lully avec 2 classes mise à disposition durant les vacances scolaires. Quelques travaux d'aménagement.

→ Locataires au 24, rue Nationale, la famille sinistrée de la rue Antoine Vion, pour une durée d'un an.

→ AG du foot de vendredi dernier : chahuter par rapport au terrain stabilisé, quelques blessés durant la saison. Terrain beaucoup trop dur. A suivre

→ Déchèterie : 18 passages par an, avec un badge par famille. Cette dernière le recevra avec un document explicatif.

→ Centre de soins Infirmier: bilan positif, le déficit diminue, souhait d'être à l'équilibre fin 2018.